

Le hussard sur le toit

Notre nouveau Directeur des Ressources Humaines et de la Dialectique a su embrasser, dès son arrivée les dossiers brûlants.

Permettre à nos collègues en arrêt longue durée une reprise de travail méritée ? Que nenni, il préfère les payer à rester chez eux, il n'y aurait, selon lui pas de travail à l'Hôpital de Roubaix.

Faire cesser immédiatement tous les problèmes générant de l'absentéisme ? Que nenni, continuons les « procédures dégradées ».

Voici ses priorités :

La Première minute de Monsieur Cyclopède, la reprise en main des cadres :

« Dans notre communication aux agents, il faut bien que nous bannissons l'expression « congé enfant malade » pour préférer l'expression « autorisation d'absence ». « L'autorisation » a un caractère exceptionnel et doit être autorisée (par définition) par l'encadrement, contrairement au « congé » qui est systématique et de droit pour les agents. ».

Voilà la première pierre jetée dans la cour de la dialectique, décodons :

« L'autorisation doit être autorisée (par définition) », c'est beau, clair (comme du jus de citron), net, précis.

« Le « congé » est systématique et de droit pour les agents ». Vous ne suivez plus ?

C'est un bouleversement total du guide du temps de travail, dorénavant, plus besoin de demander une autorisation pour vos congés annuels, c'est un droit et ils sont systématiquement accordés et au diable les refus pour nécessité de service, c'était avant. En revanche, mettons en place un tableau prévisionnel des maladies de nos chérubins pour éviter tout dysfonctionnement dans nos services.

Étonnant non ?

" Je m'engage à ce que les congés payés soient dorénavant payés exceptionnellement cette année ! " étonnant non ?



La deuxième minute de Monsieur Cyclopède, le téléphone portable :

« L'utilisation du téléphone portable n'est pas autorisée, hormis en de cas de force majeure, après information préalable et autorisation de l'encadrement. Les téléphones portables doivent rester dans les vestiaires. » « Pendant la pause réglementaire de 20 minutes ... l'utilisation du téléphone portable personnel est tolérée ».

Voilà la seconde pierre jetée dans la cour de la dialectique, décodons :

Avant, il ne vous serait probablement pas venu à l'idée d'utiliser votre téléphone portable dans le bloc opératoire, maintenant, en cas de force majeure (on vous appelle pour vous dire que votre belle-mère vient de décéder par exemple), vous prévenez votre cadre, vous lui demandez l'autorisation de décrocher, vous vous précipitez au vestiaire et là vous apprenez la mauvaise nouvelle. Si vous travaillez en altitude, pendant votre pause de 20 minutes, n'oubliez pas, deux allers-retours 5ème étage-sous-sol et vous pourrez profiter de votre portable toléré.

Étonnant non ?

Seule inquiétude : cette consigne s'applique-t-elle à nos directeurs préférés ou vont-ils pouvoir continuer à nous abreuver de leurs messages « envoyé de mon iPhone » ?

La troisième minute de Monsieur Cyclopède :

Dans un courrier aux brancardiers, Monsieur Cyclopède leur indique que le doublement des brancardages entre le bâtiment Lagache et Victor Provo ne change en rien leur charge de travail et qu'il ne va pas encombrer l'ordre du jour du CHSCT avec si peu. D'ailleurs, comme il le dit : « il est et restera des plus vigilants quant aux conditions de travail des personnels. ». Plus besoin d'instances, Monsieur Cyclopède est le cerbère de vos conditions de travail.

Étonnant non ?

Et si on lui faisait faire un brancardage chronométré des soins palliatifs jusque Victor Provo ?

Ces trois minutes nous ont été brillamment offertes par notre nouveau Directeur des Ressources Humaines et de la Dialectique.

A bientôt pour la remise spéciale et publique du prix du citron de l'oligarque le plus prometteur.

Le 28 avril rassemblement dans la cour de Barbieux de 13 h à 14 heures.